

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFCB034
Intitulé	(Interreg V-A) FR-IT - France-Italy (ALCOTRA)
Version	2021.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	2 mai 2022

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	6
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	6
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	10
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	10
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.1B	10
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.1B.I.1	11
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.4C	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.4C.I.2	13
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5A	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5A.II.1	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5B	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5B.II.2	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.4E	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.4E.III.3	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6C	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6C.III.1	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6D	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6D.III.2.....	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.9E	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.9E.IV.1	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.10B	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.10B.IV.2	27
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #5.AXE PRIORITAIRE V : ASSISTANCE TECHNIQUE - GARANTIR LA GESTION EFFICACE DU PROGRAMME ET LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS	28
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE	29
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	32
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	32
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDICÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	33
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	34
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION	36
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	37
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	38
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	45
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	45
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	47
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 48	
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	49
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	50
8.1. GRANDS PROJETS	50
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	50
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	50
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	50
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	51
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	52

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	53
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	54
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	54
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	55
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	56
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	57
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	58
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....	59
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	59
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	61
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....	62
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	62
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER.....	63
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	64
<i>EUSALP</i>	66
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	68
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	69
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	70
DOCUMENTS.....	71
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....	72

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2021 a été marquée par l'exigence de poursuivre la dynamique du Programme 2014-2020, la définition et la rédaction de la nouvelle stratégie de développement de la zone Alcotra pour la période 2021-2027 et un contexte sanitaire toujours difficile sur le premier semestre de l'année 2021.

Une programmation 2014-2020 qui remplit pleinement ses objectifs

Avec 190 projets sélectionnés, le Programme affiche un engagement budgétaire supérieur à 100% de la maquette financière prévisionnelle, soit 234,41 M€ engagés en coût total correspondant à 199,1 M€ en crédits FEDER (soit 100,19% des crédits FEDER alloués). Le montant des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion s'élève à 134,5 M€, soit 57,50% du coût total du Programme. Le seuil de dégageant d'office pour l'année 2021 a été atteint avec un 101,6 M€ de dépenses certifiées incluses dans un appel de fonds. Enfin, le niveau de correction financière reste à un niveau très faible, traduisant un système de contrôle efficace. Ainsi, sur les 6 opérations auditées au cours de l'année 2021, 4 audits d'opération ont conduit à des montants irréguliers pour un total de 8040,43 €. Dans chaque cas, des mesures correctrices et préventives ont été prises par l'AG et retranscrites dans le Rapport Annuel de Contrôles 2021.

Un Appel à projets de fin de programmation afin d'assurer une exécution à 100% de la maquette financière

En dépit d'un engagement budgétaire de plus de 100% de la maquette financière prévisionnelle du Programme, sur proposition de l'Autorité de gestion et pour permettre au territoire largement impacté par la pandémie et la tempête Alex de bénéficier de l'ensemble du montant FEDER du Programme, le Comité de suivi du 31/03/2021 a décidé de lancer un dernier appel de fin de programmation à hauteur de 15 M€ en surprogrammation de la maquette. Financé sur les reliquats de crédits FEDER des projets n'atteignant pas 100 % de réalisation lors de leur clôture, cet appel à projets doit permettre au Programme de justifier d'une exécution budgétaire de 100 % lors de sa clôture. Compte tenu du contexte imposé par la pandémie Covid-19, l'appel à projets a ciblé des initiatives participant à la reprise « *écologique, numérique et résiliente* » de l'économie transfrontalière et constituant une transition vers le Programme Opérationnel 2021-2027. Il s'est ainsi structuré en 2 volets : un volet Relance ciblant des opérations structurantes, notamment en matière d'investissement, et un volet Passerelle visant des actions de capitalisation et de transition avec la Programmation 2021-2027. Avec 38 projets présentés sollicitant une subvention totale au titre du FEDER de 35 M€, ce dernier appel à projets a connu un grand succès. Le Comité de suivi du Programme s'est réuni le 18 janvier 2022 à Turin et a pu, à cette occasion, sélectionner 17 nouveaux projets de coopération.

Une gouvernance active

9 réunions ou consultations du Comité de suivi ont été organisées au cours de l'année 2021 illustrant une année particulièrement active au niveau de la gouvernance du Programme. Ces réunions, préparées en amont par le CTI et la Task Force, ont visé tant la gestion et la mise en œuvre du Programme 2014-2020 que la préparation et la consultation des administrations partenaires sur la future Programmation 2021-2027. Pour la première fois depuis le début de la pandémie Covid-19 en 2020, un Comité de suivi a pu se tenir en présentiel à Annecy le 21 octobre 2021. Cette réunion a permis au partenariat de retrouver les dialogues et échanges animés et constructifs qui caractérisent cette coopération transfrontalière historique et de faire une visite de terrain à

Bonlieu Scène Nationale partenaire du projet de formation cinématographique transfrontalière Alpes Film Lab. L'année 2021 a également permis à l'Autorité de gestion de conforter son organisation interne avec le recrutement en mars 2021 d'un responsable du Secrétariat conjoint et d'un contrôleur interne en octobre 2021.

Un accompagnement des porteurs de projets pour faire face à la crise sanitaire et aux conséquences de la tempête Alex

La pandémie Covid-19 (mars 2020) et la tempête Alex (octobre 2020) ont lourdement impacté les porteurs de projets du Programme, nécessitant une mobilisation rapide et complète de l'Autorité de gestion pour apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires. Ainsi, suite aux mesures de flexibilité approuvées par le Programme en 2020 pour les projets du 2^e appel et aux réunions de concertation avec les chefs de file des plans intégrés PITER et PITEM, un plan de reprise et de résilience a été approuvé par le Comité de suivi du 3 février 2021 permettant aux projets d'adapter leur calendrier de réalisation et leurs activités au nouveau contexte post-pandémie et post-tempête, sans aucune pénalité financière. Ces mesures d'urgence ont non seulement permis de sécuriser les bénéficiaires dans leurs activités mais également de garantir l'atteinte des objectifs de réalisation et de résultat du Programme.

Une communication toujours active et des actions originales tournées vers la jeunesse

Les activités de communication prévues se sont poursuivies et même amplifiées au cours de l'année 2021 avec un focus important sur la jeunesse. Le Programme a proposé un concours de storytelling sur la perception des changements climatiques sur le territoire de coopération. Intitulé « *Nous vivons sur le territoire ALCOTRA, racontons 30 ans d'évolution climatique* », le concours, lancé en octobre 2020, s'est clôturé fin avril 2021. Il a visé des jeunes de 10 à 26 ans habitant sur le territoire Alcotra. Ce concours a été largement promu et a suscité une grande adhésion. 35 jeunes ont participé avec des créations très diversifiées dans leur genre et de très grande qualité. La remise des prix des gagnants s'est déroulée le 20 octobre 2021 à Annecy. A cette occasion, Nicolas Plain, scientifique et ambassadeur de la SUERA est intervenu auprès des jeunes afin de les sensibiliser au changement climatique d'une façon très originale en les initiant au matériel de parapente. Cet événement a été particulièrement suivi par la jeune volontaire Interreg YIV, Chiara Ferri, qui a réalisé son volontariat européen au sein de l'Autorité de gestion au cours de l'année 2021.

Définition de la stratégie et rédaction du Programme Opérationnel 21-27

L'Autorité de gestion a poursuivi en cours de l'année 2021 l'organisation de la Task Force réunissant les administrations partenaires du Programme. La Task Force a également bénéficié de l'appui opérationnel d'un prestataire externe. 5 réunions de la Task Force et 2 comités de relecture ont été organisés au cours de l'année 2021 permettant de finaliser une version définitive du Programme Opérationnel pour 2021-2027. Cette nouvelle stratégie pour la zone transfrontalière a été approuvée par le Comité de suivi du 18 janvier 2022 et transmise officiellement à la Commission européenne le 31 janvier 2022.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
#1	Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées	<p>L'axe 1 « Innovation appliquée » totalise 18 projets pour un coût total de 31,6 M€ représentant une contribution FEDER de 26,9 M€, soit 95,85% de la dotation du programme sur cet axe. 15 projets sont positionnés sur l'O.S. 1.1 « recherche et innovation » et 3 sur l'O.S 1.2 « énergie ».</p> <p>Au 31/12/2021, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 12,5 M€ en coût total, soit 39,80% du montant programmé.</p> <p>Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'OS 1.1 s'élève à 9,1 M€ en coût total, soit 35,51% du montant programmé et à 3,4 M€, soit 58,82 % du montant programmé pour l'OS 1.2.</p> <p>Au 31/12/2021, tous les projets soutenus au titre de l'axe 1 ont été achevés et les demandes de paiement finales ont été adressées à l'Autorité de gestion pour traitement.</p> <p>Comme le souligne l'évaluation d'impact, outre le développement de nouveaux produits et de services digitaux, dans le cadre de l'axe 1 les projets ont permis de développer diverses innovations:</p> <ul style="list-style-type: none">• Innovations de produit, comme dans le cas du projet ANTEA avec l'introduction de nouvelles méthodes de production et de marketing pour les fleurs comestibles ou comme le projet Innov'Api dans le cadre de l'amélioration de l'apiculture via l'utilisation de méthodes innovantes,• Innovations organisationnelles, développant des réseaux d'acteurs économiques transfrontaliers (ex. CoeurInnovant),• Innovation des processus, visant à développer l'économie locale dans son ensemble fournissant une méthodologie innovante pour renforcer le dynamisme territorial (ex. InnovLab, CoeurInnovant).
#2	Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire	L'axe 2 « environnement mieux maîtrisé » totalise 26 projets pour un coût total de 40,8 M€ représentant une contribution FEDER de 34,6 M€, soit 92,75% de la

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>dotation du programme sur cet axe. 8 projets sont positionnés sur l'O.S. 2.1 « changement climatique » visant à l'adaptation des territoires aux changements climatiques et 18 sur l'O.S 2.2 « prévention des risques » centré sur la résilience des populations exposées aux risques.</p> <p>Au 31/12/2021, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 19,4 M€ en coût total, soit 47,62% du montant programmé.</p> <p>Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'OS 2.1 s'élève à 7,9 M€ en coût total, soit 60,80% du montant programmé et à 11,5 M€, soit 41,46 % du montant programmé pour l'OS 2.2.</p> <p>Les projets soutenus au titre de l'axe 2 ont eu des impacts importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les politiques territoriales promouvant les approches les plus durables du point de vue environnemental, comme dans le cas de AdaptMontBlanc, qui a impliqué les administrations afin d'adopter des stratégies d'adaptation face aux changements climatiques et a influencé le développement du futur Plan Urbain Local (PLU) de la ville de Chamonix. Ou bien comme dans le cas du projet M.U.S.I.C qui a contribué au développement du PUMS (Plan Urbain de Mobilité Durable) de la commune de Pinerolo (Ville Métropolitaine de Turin), - sur la sensibilisation des citoyens et des décideurs politiques : les projets ont mené et souhaitent mener des actions de communication et de formation sur les thèmes connectés aux risques et aux changements climatiques. Parmi les exemples, les activités du projet RISVAL ou les actions prévues dans le cadre du PITEM RISK.
#3	Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte	L'axe 3 « attractivité du territoire » totalise 66 projets pour un coût total de 108,1 M€ représentant une contribution FEDER de 91,8 M€, soit 109,22 % de la dotation du programme sur cet axe. 52 projets sont positionnés sur l'O.S. 3.1 « patrimoine naturel et culturel » dédié à l'offre de tourisme durable à travers la valorisation du patrimoine naturel et culturel, 8 sur l'O.S 3.2 « biodiversité » voué à l'amélioration de la gestion des habitats et des espèces protégées, et 6 sur l'O.S 3.3 centré sur la mobilité durable. Au 31/12/2021, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 53,8 M€ en coût total, soit 49,72% du montant programmé. Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'OS 3.1 s'élève à 44,6 M€ en coût total, soit 53,25 % du montant

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>programmé, à 4,9 M€, soit 34,89 % du montant programmé pour l'OS 3.2 et à 4,2 M€, soit 41,36 % du montant programmé pour l'OS 3.3.</p> <p>L'axe 3 a ainsi porté une contribution importante à l'augmentation de l'attractivité du territoire à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'investissements structurants pour moderniser les lieux touristiques (PACE – Sauvegarder) et le renouvellement de l'offre touristique (projet Mi.Mo) avec des impacts positifs en termes d'augmentation du flux touristique, - l'amélioration de la protection des habitats et des espèces fragiles (voir par exemple les activités de régénération mises en oeuvre par RestHALp et de protection réalisée par Lemed-Ibex), - l'augmentation du nombre de solutions d'écomobilité (construction de pistes cyclables réalisées dans le cadre de Alpimed Mobil ou développement de l'intermodalité afin de faciliter l'usage des structures cyclables - EduMob).
#4	Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne	<p>L'axe 4 « inclusion sociale et citoyenneté européenne » compte au total 31 projets pour un coût total de 39,9 M€ représentant une contribution FEDER de 33,9 M€, soit 90,89 % de la dotation du programme sur cet axe. 14 projets sont positionnés sur l'O.S. 4.1 « service sanitaire et sociaux » visant à développer de nouvelles typologies de services de santé et sociaux en zones de montagne, 17 sur l'O.S 4.2 « éducation et formation » destiné à consolider l'offre de formation de base et professionnelle. Au 31/12/2021, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 13,8 M€ en coût total, soit 34,54 % du montant programmé. Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'OS 4.1 s'élève à 5,6 M€ en coût total, soit 28,45 % du montant programmé et à 8,1 M€, soit 40,57 % du montant programmé pour l'OS 4.2.</p> <p>Comme le souligne l'évaluation d'impact, l'axe 4 a notamment permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer l'accès aux services sanitaires/services sociaux, par exemple en expérimentant les guichets médico-sociaux uniques pour les personnes âgées (projets PITER Terres Monviso, Terres Monviso - Incl) ou le développement d'une plateforme de télémedecine en ligne (PITEM PRO-SOL), - d'améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes sanitaires investissant dans les systèmes pouvant être utilisés sur le long terme (Terres Monviso - Incl) ou

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		incluant dans le partenariat les personnes responsables des prestations d'assistance (projets PITEM PRO-SOL - PRO-SOL Jeunes), - d'améliorer l'intégration sociale des groupes cibles, notamment à travers l'implication des citoyens dans les activités du projet (# COM.VISO) ou la création d'un opérateur social de communauté (Coeur solidaire).
#5	Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions	<p>L'axe 5 « assistance technique » compte au total 49 projets pour un coût total de 13,7 M€ représentant une contribution FEDER de 11,7 M€, soit 98,19% de la dotation du programme sur cet axe. 39 projets sont positionnés sur l'O.S. 5.1 « gestion du programme » visant à assurer une bonne mise en oeuvre du processus de programmation, de suivi et de contrôle et 10 sur l'O.S 5.2 « améliorer l'information et l'animation » destiné à soutenir l'animation territoriale et le plan de communication du Programme. En 2021, 5 projets ont été soumis au titre de l'assistance technique pour un montant FEDER de 1 064 433,75 € et un coût total de 1 252 275,00 €. L'engagement de ces projets permet d'absorber 98,19 % de la dotation du programme sur l'axe 5 et d'atteindre un montant FEDER de 11,7 M€, sur les 11,9 M€ FEDER prévus. 8,6 M€ de dépenses ont été remontées, soit 62,2 % du montant total programmé sur cet axe.</p> <p>Les 5 projets programmés en 2021 ont permis de soutenir l'action de l'Autorité de gestion et des administrations partenaires dans la mise en oeuvre du programme. Plus spécifiquement 4 projets, présentés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont permis, d'assurer le fonctionnement du Secrétariat Conjoint de Turin, de prendre en charge les coûts du personnel responsable de la mise en oeuvre du Programme pour l'année 2021 (Autorité de gestion, Secrétariat Conjoint, Autorité de Certification et Autorité Nationale Française), ainsi que les frais liées à l'organisation des instances et à la mise en oeuvre du Plan de Communication du Programme. L'A.T. a contribué aussi à l'organisation d'un Comité de suivi à Annecy le 21 octobre 2021.</p>

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	51,00	En 2021 les réseaux entre les organismes de recherche se sont renforcés avec 13 nouveaux organismes impliqués. Plusieurs projets ont directement contribué à développer des coopérations scientifiques transfrontalières entre laboratoires et centres de recherche à l'instar des projets Essica sur les problématiques de séchage et de débactérisation des plantes aromatiques, Antea sur la valorisation et le développement d'une filière de production de plantes à fleurs cosmétiques, Innov'Api sur les mesures de prévention et de lutte contre certaines maladies touchant les abeilles ou bien encore Finnover sur le développement de l'économie verte.
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	44,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021. Les projets sélectionnés ont permis d'impliquer des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche, et comptent un nombre d'organismes de recherche plus élevé que celui prévu par le Programme. Parmi les 15 projets de l'Axe 1 se référant à cet indicateur, les plans intégrés contribuent fortement à l'innovation (ALPIMED, GRAIES LAB) et dans le cadre des plans 4 projets mobilisent à eux seuls 39 centres de recherche. Le Programme a donc réussi à renforcer l'implication des acteurs de la recherche et de l'innovation.
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	886,00	En 2021, 330 nouvelles structures ont été impliquées. La valeur atteinte est nettement plus élevée que la valeur prévisionnelle grâce aux projets INNOV du Plan intégré ALPIMED, InnovLab du plan intégré GRAIES LAB et du projet Finnover. Le projet INNOV a notamment réalisé plusieurs événements de Open Innovation, cafés scientifiques et un Boot Camp, manifestations qui ont permis d'impliquer un nombre important d'entreprises. Le projet Finnover a mis en place un réseau entre acteurs publics, structures de recherche et universités, entreprises et structures de services pour les entreprises, afin d'offrir un soutien aux PME actives sur le territoire transfrontalier et favoriser le transfert de technologies et de méthodologies innovantes et durables.
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	430,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021. Les projets sélectionnés proposent des mesures impliquant à la fois des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche (comme les instituts de recherche) et des acteurs vers lesquels transférer les innovations (acteurs publics et privés). Pour cette raison, la valeur atteinte par l'indicateur est bien plus élevée que la valeur cible prévisionnel du Programme. 6 plans intégrés (sur 12) comptent au moins un projet sur cet objectif spécifique, correspondant à 11% des ressources de la maquette sur cet OS. Parmi ces projets, le plan thématique CLIP et le plan territorial ALPIMED font de l'innovation un des principaux éléments de leur stratégie.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	38,00	44,00	20,00	15,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	44,00	44,00	33,00	20,00	0,00	0,00	0,00
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	556,00	511,00	107,00	42,00	0,00	0,00	0,00
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	430,00	316,00	284,00	80,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	I.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.1b.I.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	Nombre d'innovations / de services innovants créés	15,00	2013	35,00	145,00		La clôture progressive des projets approuvés dans le cadre du 2ème appel à projets a permis de faire progresser la valeur de l'indicateur. Le projet FINNOVER a fortement contribué à cet indicateur en 2021 à travers de nombreuses publications technico-scientifiques impliquant d'ailleurs de jeunes chercheurs et doctorants. Dans une perspective d'économie circulaire, ces publications explorent par exemple les différentes valorisations possibles de résidus de bourgeons de plantes, de champignons, ... pour l'industrie cosmétique ou encore comme répulsif pour les pucerons. Le projet a également permis de réaliser le premier atlas numérique des bourgeons végétaux du territoire Alcotra en format WebApp, utilisable par le grand public.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	29,00		3,00		0,00			

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés						

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.4c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	6,00	Avec une nouvelle référence enregistrée en 2021, la valeur de l'indicateur se porte à 6. Le projet Pays-Ecogétiques du plan intégré Paysages a réalisé une action pilote d'éco-isolation du toit de la Chambre de commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur. Le projet Eco-Bati a, quant à lui, réalisé le réaménagement énergétique de 4 bâtiments publics, et il a favorisé l'adoption des procédures novatrices de commandes publiques écologiques et de systèmes de mesure des performances énergétiques par les Administrations Publiques italiennes et françaises.
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	13,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021. Parmi les opérations en cours de mise en oeuvre, le PITER Pays-Sages s'engage à réaliser des rénovations avec des matériaux éco-compatibles sur un important nombre de bâtiments «pilotes», avec son projet simple «Pays-Ecogétiques» (8 bâtiments).

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	13,00	13,00	13,00	5,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	I.2 - Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.4c.I.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	Nombre de commandes	245,00	2015	570,00	300,00		Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée en 2021 est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. Elles seront mises à jour en 2023.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	300,00		300,00		300,00			

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes						

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	43,00	L'indicateur a atteint et dépassé la valeur cible du Programme. Avec, 13 outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique, le projet ARTACLIM a particulièrement contribué depuis son lancement à l'atteinte de l'objectif du Programme avec notamment le développement de 3 nouvelles plateformes web : Assistant (représentations visuelles de données pour suivre et évaluer le changement climatique d'un territoire), Climeapp 1.0 (pour évaluer les risques liés aux changements climatiques) et RTTool (qui permet de composer un Protocole d'Evaluation et qui est capable de mesurer les performances d'un territoire grâce au calcul d'indicateurs quantitatifs). De son côté, le projet Concert-Eaux a notamment réalisé en 2021 un WebSig (système d'information géographique) permettant de géoréférencer les données traitées dans le cadre du projet.
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	33,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021. Les projets sélectionnés dans le deuxième appel prévoient un nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique plus important par rapport à celui prévu par le Programme, ce qui montre l'importance de la thématique pour les acteurs et le territoire ALCOTRA. A noter qu'un seul plan intégré contribuera à cet indicateur (ALPIMED CLIMA).

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	40,00	8,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	33,00	30,00	28,00	28,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	II.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5a.II.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	Nombre d'institutions	170,00	2015	500,00	250,00		Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée en 2021 est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018. Ces données seront mises à jour en 2023 suite à la deuxième phase d'enquêtes.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	250,00		250,00		250,00			

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique						

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	60,00	En 2021, la valeur de l'objectif augmente de 15 nouveaux outils par rapport à l'année 2020. Le projet RISK-ACT du plan intégré RISK a notamment permis depuis son lancement de développer une méthodologie partagée pour la surveillance des phénomènes naturels, un outil de gestion des chutes de pierres, un outil commun d'évaluation du risque économique, un réseau transfrontalier de formation à la réalité virtuelle.
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	81,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021. Les projets sélectionnés prévoient un nombre d'outils développés pour la gestion des risques plus important que celui prévu par le programme, grâce en particulier aux trois projets simples du plan thématique RISK qui correspondent à 32% de la valeur cible prévue sur cette OS. La gestion des risques représente une thématique clé et d'actualité pour le territoire ALCOTRA avec les conséquences de la Tempête ALEX sur le territoire, d'où l'intérêt du Programme de soutenir ces opérations.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	45,00	20,00	20,00	19,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	81,00	81,00	73,00	42,00	8,00	8,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	II.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5b.II.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	Nombre de personnes activement mobilisées	290,00	2013	590,00	16 188,00		La valeur de l'indicateur dépasse très largement la valeur d'objectif fixé par le Programme. Le projet RISVAL a notamment contribué à sensibiliser 14 657 personnes à la prévention des risques à travers l'organisation de stages de formation pour des techniciens, des étudiants et des lycéens, des expositions à destination du grand public et un concours à destination d'écoles primaires.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	982,00		347,00		347,00		347,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques						

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.4e

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	46,00	Avec 15 nouvelles réalisations enregistrées pour l'année 2021, la valeur de l'indicateur atteint 46. Le projet Mobilab du Plan intégré Graies Lab enregistre 13 nouvelles initiatives et services en faveur de la mobilité durable (actions de formation, d'éducation et de sensibilisation à la mobilité durable, définition de stratégies de mobilité durable à l'échelle territoriale et actions pilotes pour expérimenter des services de mobilité).
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	42,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021. Les projets sélectionnés dans le cadre du deuxième appel et dans celui des PITEM et PITER prévoient un nombre d'initiatives pour la mobilité durable plus important que celui prévu par le programme, avec des réalisations dédiées à une mobilité efficace et respectueuse de l'environnement via une offre de système de transports diversifiés (ex. co-voiturage, autopartage, transport à la demande, vélo, plans de déplacement).

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	31,00	24,00	9,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	42,00	42,00	40,00	25,00	4,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	III.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.4e.III.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	Nombre de stratégies	8,00	2013	21,00	10,00		2 nouvelles réalisations ont été enregistrées en 2021. Les projets M.U.S.I.C et EDU MOB ont particulièrement contribué à cet objectif avec l'élaboration de plans urbains de mobilité durable.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	8,00		0,00		0,00			

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques						

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	129,00	La valeur de l'indicateur dépasse largement la valeur d'objectif fixée par le Programme avec 21 nouveaux sites valorisés au cours de l'année 2021. De nombreux projets du 2e appel sont venus apporter une contribution significative à la réalisation de cet objectif comme le projet TRACES qui a valorisé depuis son lancement 24 sites archéologiques dans les départements de Cuneo, des Alpes Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence ou bien encore le projet Vermenagna-Roya qui a valorisé 11 sites culturels stratégiques à travers des interventions de requalification, d'aménagement et de reconversion.
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	186,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	108,00	61,00	31,00	24,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	186,00	191,00	181,00	111,00	92,00	15,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	III.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6c.III.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	Nombre des communes	106,00	2013	226,00	532,00		Plusieurs projets du 2e appel se sont clôturés au cours de l'année 2021 permettant d'augmenter encore la valeur atteinte de cet indicateur. On peut notamment citer Ducs des Alpes qui a permis de valoriser le patrimoine culturel de plusieurs communes de l'ancien Comté de Savoie, Exo-Eco qui a, quant à lui, ciblé la valorisation du patrimoine naturel et scientifique dotant certaines communes d'équipements de pointe (planétarium) ou bien encore Alp'Interprétation qui a valorisé le patrimoine lié à la montagne en Vallée d'Aoste et en Haute-Savoie.
R3.1b	Satisfaction des touristes	faible, moyen, élevé	moyen	2011	élevé		élevé	Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a procédé à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats. En 2021, avec la clôture progressive des projets du deuxième appel, la valeur recensée permet d'établir le niveau de satisfaction des touristes comme « exceptionnel ». Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie covid-19, et le secteur touristique a été extrêmement touché, encore plus dans l'aire de coopération ALCOTRA, puisque ces territoires connaissent en temps normal une forte fréquentation internationale, et transfrontalière France/Italie. Les fortes diminutions de fréquentations touristiques observées au cours de l'année 2021 n'affectent pas la qualité des services offerts et par conséquent la « satisfaction des touristes » fréquentant les lieux considérés dans le cadre de ce recensement.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	296,00		152,00		65,00		12,00	
R3.1b	Satisfaction des touristes		élevé		élevé		élevé		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine						
R3.1b	Satisfaction des touristes						

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	O3.2	Nombre d'habitats objet de réhabilitation	Nombre	39,00	24,00	6 nouveaux habitats ont été réhabilités au cours de l'année 2021. Le projet RestHAIP a contribué depuis son lancement à la réhabilitation de 15 habitats dans les départements des Hautes-Alpes, de l'Isère de Savoie et en région Vallée d'Aoste à travers la reconstitution de la flore typique des habitats et la lutte contre les espèces envahissantes. De son côté, le projet GEOBIODIV a réhabilité 6 sites naturels en 2021.
S	O3.2	Nombre d'habitats objet de réhabilitation	Nombre	39,00	41,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021. On peut citer les projets BIODIVCONNECT et GEOBIODIV du plan intégré BIODIVALP qui prévoient respectivement la mise en œuvre d'une stratégie commune de connectivités écologiques transalpines comme cadre d'interventions partenariales pour la protection et la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes ; le développement de méthodologies communes de gestion des problèmes critiques, à travers un réseau commun d'observatoires et des interventions de restauration des habitats. Ils devraient donc permettre d'atteindre la valeur cible.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	18,00	8,00	7,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	41,00	41,00	21,00	18,00	16,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	III.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6d.III.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	Nombre des plans d'action	39,00	2013	65,00	12,00		La clôture du 2ème appel a permis de valoriser les résultats obtenus et de progresser par rapport à l'année 2020. Le projet RestHalp a ainsi réalisé 3 plans d'actions. Le projet Gebiodiv du plan intégré Biodiv'Alp a quant à lui réalisé 4 plans d'actions comprenant notamment un inventaire transfrontalier des méthodes de gestion, un protocole commun transfrontalier de gestion des espèces envahissantes et un plan de faisabilité pour la mise en place d'un réseau transfrontalier d'observatoires environnementaux.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	8,00		0,00		0,00			

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité						

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.9e

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	29,00	Avec 13 nouveaux services ou interventions réalisés en 2021, la valeur atteinte dépasse désormais la valeur d'objectif du programme. Le projet Social Lab du plan intégré Graies Lab a ainsi mis en place 8 nouveaux services et interventions dans le domaine sanitaire et social, notamment 4 interventions relatives à l'analyse des besoins et de l'offre de service, une planification de schémas de services locaux, un service d'entraide sociale de proximité et un service de mobilité solidaire et de tourisme accessible. Le projet Prosanté a permis quant à lui d'améliorer les services de santé fournis aux citoyens de Suse et de Briançon, avec des parcours de santé intégrés sur le territoire. Les actions de formation linguistique pour des opérateurs de chaque côté de la frontière ont facilité l'organisation de journées de co-formation partagée.
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	51,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	16,00	11,00	9,00	6,00	0,00	0,00	0,00
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	51,00	51,00	37,00	13,00	11,00	2,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.9e.IV.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière	Niveaux 1, 2 et 3	29% en niveau 3	2015	40% en niveau 3		30% en niveau 3	Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. Ces données seront mises à jour en 2023 avec la seconde enquête.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière		30% en niveau 3		30% en niveau 3		30% en niveau 3		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière						

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.10b

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	8 894,00	En 2021 le Programme a enregistré 410 nouveaux participants à des programmes communs d'éducation et de formation. Le projet MonVer a impliqué en 2021, 112 participants dans des programmes de formation visant le jardinage en pépinière, la botanique et les structures de production en agriculture. De son côté, le projet P5 du plan intégré Parcours a impliqué depuis son lancement près de 3000 participants à son offre de formation en matière d'éducation aux médias. Ainsi, 8 journalistes ont dispensé 120 modules d'Education aux Médias et à l'Information (EMI) mais aussi ont formé des jeunes collégiens pour pouvoir les amener à réaliser des reportages sur leur territoire et environnement proche. La mise en œuvre des projets du 3e Appel dédié à la formation devrait permettre d'augmenter la valeur de cet indicateur.
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	10 889,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2021. Un appel à projet dédié à l'Axe 4, lancé en 2019, a permis de sélectionner de nouveaux projets en 2020 et de donner un nouveau élan à cet indicateur. Fin 2020, les prévisions fournies par les bénéficiaires permettent d'atteindre 64% de la valeur cible 2023. Le 4e appel à projets de fin de programmation lancé en 2021 permettra de compléter cet indicateur.

(I)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	8 484,00	2 242,00	1 142,00	236,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	10 889,00	8 082,00	7 982,00	3 932,00	3 294,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.2 - Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.10b.IV.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	Nombre de cours de formation et de parcours	40,00	2013	400,00	79,00		L'année 2021 enregistre 44 nouvelles formations réalisées portant ainsi l'indicateur de résultat à 79. Le projet CBET a particulièrement contribué à ce résultat avec 30 formations mises en place dans le secteur énergétique. Le projet FEAST a quant à lui mis en place un MASTER en Développement et Internationalisation des Entreprises et des Territoires - Bi-national - Universités Savoie Mont Blanc / Vallée d'Aoste. La mise en œuvre des projets du 3e Appel spécifiquement dédié à cette thématique devrait permettre d'augmenter la valeur de cet indicateur.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	35,00		12,00		12,00			

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers						

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #5.Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	23,00	En 2021 les ETP prévues n'ont pas subi de changements par rapport aux données 2020 et 2019. Conformément aux modifications du Plan d'Assistance Technique du Comité de Suivi d'Imperia de juillet 2018, destinées à prendre en compte les nécessités spécifiques du Programme, les ETP cofinancés par l'Assistance technique ont augmenté et sont passés à 23.
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	23,00	En 2021 les ETP prévues n'ont pas subi de changements par rapport aux données 2020 et 2019. Conformément aux décisions prises en 2018, les administrations partenaires et l'Autorité de gestion ont programmé les 23 ETP prévus par le Plan d'Assistance Technique, dont 8,5 ETP permettant aux administrations partenaires de participer activement au programme et à la prise de décision, ainsi qu'à l'animation du territoire.
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	21,00	Pour l'édition 2021, la cible principale de l'événement annuel du programme ont été les jeunes. Une seconde édition du concours de storytelling « nous vivons sur le territoire Alcotra, racontons 30 ans d'évolution climatique » cette fois réservée exclusivement aux jeunes. Des rencontres d'information et de formation sur le Programme ont été réalisées pour les bénéficiaires dans le cadre du lancement du 4ème appel à projets. Deux rencontres de présentation du Programme et du 4ème appel à projet ont été organisées pour les potentiels bénéficiaires (176 participants) et pour les Directions Opérationnelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Trois formations à ce sujet ont été proposées pour les bénéficiaires des départements de Savoie et Haute-Savoie, des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence.
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	16,00	Un événement annuel a été réalisé par l'Autorité de gestion (Région Auvergne-Rhône-Alpes) en 2021. Les jeunes gagnants du concours de storytelling « Nous vivons sur le territoire ALCOTRA, racontons 30 ans d'évolution climatique » ont été invités à Annecy pour une journée de découverte du parapente, avec Nicolas Plain, explorateur scientifique et Ambassadeur de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA).
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	Après près de deux ans, le Programme France-Italie ALCOTRA a pu organiser en 2021 un événement en présentiel. Cependant, le contexte encore fragile de sortie de crise sanitaire, a amené à jongler entre une communication entre présentiel et distanciel, vers les bénéficiaires ainsi que vers le grand public. Le site est resté le canal de communication principal du programme. Une production accrue de contenus vidéo y a été publiée : le lancement de l'appel à projet Relance et Passerelle, l'événement annuel, la promotion de l'Interreg Volunteer Youth, etc. Une large place a été faite à l'actualité : 60 articles ont été publiés sur la page d'accueil en 2021, soit une moyenne de 5 articles par mois. En 2021 le site a été revu à la lumière des obligations du RGPD et un nouveau marché pour la refonte et l'hébergement a été lancé.
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	Le site Internet du Programme ALCOTRA 2014-2020 a été lancé en 2016, il n'y a pas d'autre réalisation prévue sur la période 14-20. Comme mis en évidence ci-dessus, le site est constamment mis à jour ; en 2021 le site a été revu à la lumière des obligations du RGPD et un nouveau marché pour la refonte et l'hébergement a été lancé.
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	8,00	L'Autorité de gestion et le Secrétariat conjoint ont mis en place en 2021 comme pour les années précédentes des outils d'accompagnement des bénéficiaires. Plus spécifiquement, dans le cadre du lancement des appels à projets « Relance » et « Passerelle », des documents à support des bénéficiaires ont été produits et insérés sur le site internet et les documents déjà existantes ont été mis à jour. Un webinar de présentation du Programme et du 4ème appel à projet proposé au mois d'avril 2021, a vu la participation de 176 potentiels bénéficiaires.
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	5,00	En 2021, dans le cadre du lancement des appels à projets « Relance » et « Passerelle », des documents à support des bénéficiaires ont été produits et insérés sur le site internet et les documents déjà existantes ont été mis à jour. En 2020, dans le cadre des différents plans d'accompagnement des bénéficiaires en réponse à la crise sanitaire et la tempête Alex, des fiches relatives aux typologies de modifications demandées par les bénéficiaires ont été mises au point pour gérer la mise en oeuvre des projets, qui ont été également utilisées en 2021.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	23,00	23,00	23,00	19,00	17,00	10,00	2,00
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	23,00	23,00	23,00	19,65	17,00	10,00	2,00
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	15,00	14,00	13,00	1,00	2,00	1,00	0,00
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	15,00	14,00	13,00	1,00	2,00	1,00	0,00
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	6,00	6,00	3,00	0,00	1,00	1,00	0,00
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	5,00	5,00	3,00	0,00	1,00	1,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2021	Observations
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	6175740	32 990 066,00	12 568 855,19	Les effets de la crise sanitaire depuis 2020 ont eu des répercussions sur l'avancement des projets, qui ont dû s'adapter au nouveau contexte en termes de réalisations et prorogations, avec un impact financier sur le Programme. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré le contexte difficile.
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	10	127,00	886,00	En 2021 la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. Les 15 projets financés sur l'OS sont allés au-delà de leur valeur prévisionnelle. Ce résultat exprime la volonté du Programme de renforcer les réseaux entre les acteurs de la recherche et de l'innovation et les acteurs publics et privés. Les projets ont eu la capacité d'impliquer des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche (voir les instituts de recherche) et les sujets vers lesquels transférer les innovations (acteurs publics et privés).
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	19 421 834,22	Les effets de la crise sanitaire depuis 2020 ont eu des répercussions sur l'avancement des projets, qui ont dû s'adapter au nouveau contexte en termes de réalisations et prorogations, avec un impact financier sur le Programme. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré le contexte difficile.
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	1	15,00	43,00	A travers les 8 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible 2023. Ce résultat montre la forte sensibilité du territoire alpin aux changements climatiques, et exprime la volonté du Programme d'adopter des stratégies partagées d'adaptation au changement climatique à travers la promotion d'outils de planification territoriale qui puissent permettre une réponse continue et coordonnée face aux changements climatiques.
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	2	25,00	60,00	A travers les 18 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible 2023. Ce résultat souligne la volonté du Programme de répondre à la vulnérabilité du territoire transfrontalier en termes d'exposition aux risques naturels grâce à de nouvelles technologies et la formation des opérateurs. Les outils proposés par les projets permettent non seulement de réduire l'exposition aux risques mais aussi de renforcer la gouvernance du territoire, à travers l'implication directe des administrations locales capables d'utiliser ces nouveaux instruments.
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	18572221	98 970 198,00	53 794 468,13	Les effets de la crise sanitaire depuis 2020 ont eu des répercussions sur l'avancement des projets, qui ont dû s'adapter au nouveau contexte en termes de réalisations et prorogations, avec un impact financier sur le Programme. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré le contexte difficile.
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	4	51,00	129,00	A travers les 52 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible 2023. 35% des ressources financières de la maquette sont réservées à cet OS. La valeur de l'indicateur met en lumière la volonté du Programme de valoriser le fort potentiel touristique du territoire transfrontalier, un tissu

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2021	Observations
								économique de la filière touristique fort et diversifié, bénéficiant d'une expérience consolidée en matière de promotion des espaces naturels et protégés. Les projets financés dans cet OS ont permis d'augmenter l'offre de produits touristiques, d'améliorer les compétences des acteurs économiques, de favoriser une gestion durable du patrimoine naturel et culturel.
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1715	17 139,00	8 894,00	En 2021 le Programme a enregistré et valorisé 410 nouveaux participants à des programmes communs d'éducation et de formation. Un appel à projets dédié à l'Axe 4, lancé en 2019, a permis de sélectionner de nouveaux projets en 2020 et de donner un nouveau élan à cet indicateur. Le 4e appel à projets de fin de programmation lancé en 2021 permettra de compléter cet indicateur.
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	13 701 024,98	Les effets de la crise sanitaire depuis 2020 ont eu des répercussions sur l'avancement des projets, qui ont dû s'adapter au nouveau contexte en termes de réalisations et prorogations, avec un impact financier sur le Programme. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré le contexte difficile
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	2	25,00	29,00	En 2021 les 14 projets financés ont permis de progresser et d'augmenter la valeur de l'indicateur par rapport à la valeur cumulée 2020 avec 13 nouveaux services développés. La valeur cible prévisionnelle 2023 a été atteinte et dépassée. Cet indicateur montre la volonté du Programme de contribuer à la réalisation de nouveaux services de proximité à caractère socio-sanitaires sur le territoire ALCOTRA.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	10 593 107,06	4 591 239,36	4 361 339,83	0,00	
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	556,00	511,00	107,00	42,00	
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	16 087 797,46	9 072 550,74	5 373 459,04	687 871,65	
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	40,00	8,00	3,00	0,00	
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	45,00	20,00	20,00	19,00	
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	41 517 760,57	20 021 962,42	12 559 983,34	4 611 688,60	
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	108,00	61,00	31,00	24,00	
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	8 484,00	2 242,00	1 142,00	236,00	
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8 199 640,82	4 364 127,84	1 973 517,67	0,00	
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	16,00	11,00	9,00	6,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2015	2014
#1	F	F1	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros		
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures		
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro		
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils		
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils		
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro		
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones		
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons		
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro		
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions		

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	Total	32 990 066,00	85,00	31 632 931,04	95,89%	30 964 830,06	18 545 423,03	56,22%	18
#2	FEDER	Total	43 986 756,00	85,00	40 829 820,07	92,82%	40 455 812,43	25 824 128,84	58,71%	26
#3	FEDER	Total	98 970 198,00	85,00	108 191 921,00	109,32%	107 248 382,80	68 353 879,26	69,07%	66
#4	FEDER	Total	43 986 756,00	85,00	39 980 039,60	90,89%	38 472 325,54	18 653 698,00	42,41%	31
#5	FEDER	Total	14 038 326,00	85,00	13 784 000,00	98,19%	13 784 000,00	3 146 333,61	22,41%	49
Total	FEDER		233 972 102,00	85,00	234 418 711,71	100,19%	230 925 350,83	134 523 462,74	57,50%	190
Total général			233 972 102,00	85,00	234 418 711,71	100,19%	230 925 350,83	134 523 462,74	57,50%	190

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	013	01	04	07	04		24	FR718	2 611 518,00	2 498 771,00	2 455 647,90	1
#1	FEDER	013	01	04	07	04		24	FR823	1 412 051,00	1 412 051,00	414 921,31	1
#1	FEDER	013	01	04	07	04		24	ITC16	1 801 241,30	1 760 577,46	1 732 052,00	1
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	FR717	3 699 161,26	3 515 270,63	2 729 518,70	2
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	FR822	1 764 705,88	1 681 455,88	69 840,50	1
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	FR823	3 701 108,00	3 603 336,00	2 366 438,35	2
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	ITC11	1 787 941,00	1 787 941,00	0,00	1
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	ITC16	6 350 716,68	6 257 414,17	4 144 993,77	4
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	ITC20	1 637 558,82	1 637 558,82	148 854,32	1
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	ITC31	5 107 247,00	5 050 772,00	2 824 510,51	3
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	IT143	1 759 682,10	1 759 682,10	1 658 645,67	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	FR717	1 775 145,00	1 707 709,00	1 643 469,74	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	FR823	1 764 705,00	1 764 705,00	352 575,52	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	ITC11	1 228 824,00	1 184 980,00	1 174 358,46	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	ITC16	3 097 917,80	3 042 042,80	2 954 021,31	2
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	ITC20	1 164 238,00	1 164 238,00	1 057 566,32	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	ITC33	3 984 580,96	3 908 033,32	3 508 292,56	2
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	FR717	2 358 870,59	2 358 870,59	1 176 201,49	2
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	FR822	1 647 056,22	1 647 056,22	167 194,94	1
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	FR823	3 574 807,80	3 574 807,80	3 318 790,33	2
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC11	5 738 363,82	5 657 558,82	1 728 526,78	3
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC16	1 576 176,47	1 526 676,47	1 285 176,17	2
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC20	8 919 087,35	8 919 087,35	6 415 245,53	6
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC31	2 117 647,06	2 117 647,06	227 891,99	1
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC32	1 882 400,00	1 882 400,00	814 817,70	1
#3	FEDER	043	01	04	07	04		24	FR717	1 764 705,88	1 764 705,88	507 568,61	1
#3	FEDER	043	01	04	07	04		24	ITC11	4 228 603,43	4 228 603,43	2 865 961,38	3
#3	FEDER	043	01	04	07	04		24	ITC31	4 343 314,00	4 343 314,00	3 047 357,25	2
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	FR716	1 880 811,04	1 880 811,04	246 669,72	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	FR718	2 049 883,80	2 049 883,80	2 002 587,42	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	FR822	1 696 217,77	1 689 471,28	1 640 641,43	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	FR824	2 376 155,00	2 376 155,00	1 294 189,81	2
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	ITC11	2 825 235,00	2 825 235,00	606 202,15	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	ITC20	1 372 750,00	1 372 750,00	1 197 612,21	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	ITC33	1 883 402,63	1 883 402,63	734 102,13	1
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR717	3 827 606,25	3 522 887,81	3 716 298,03	2
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR718	8 334 486,14	8 311 631,20	7 023 641,01	5
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR821	6 151 571,27	6 019 489,06	2 997 300,64	3
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR822	2 993 104,00	2 943 379,00	2 693 336,26	2
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR823	9 651 085,69	9 619 060,69	4 248 874,13	6
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR824	1 658 588,00	1 658 588,00	882 009,34	1
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	ITC11	17 075 183,40	16 837 491,50	11 131 637,29	12
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	ITC16	13 182 417,33	13 049 312,94	10 124 848,09	10
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	ITC20	19 032 879,72	19 008 289,89	9 727 701,21	10
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	ITC31	1 863 920,65	1 863 920,65	1 665 341,15	1
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	FR717	1 764 705,89	1 699 279,42	613 338,43	1
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	FR821	2 000 000,00	1 960 954,45	551 146,85	1
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	FR822	2 319 855,50	2 319 855,50	936 097,53	2
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	FR823	2 812 355,00	2 662 034,00	1 369 471,84	2
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	ITC11	4 438 870,14	4 231 870,14	1 048 836,98	4
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	ITC16	3 810 403,21	3 661 382,82	1 818 386,18	2

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	ITC20	2 758 293,44	2 705 701,44	2 474 643,88	2
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	FR717	809 550,00	809 550,00	784 786,90	1
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	FR718	1 647 059,00	1 647 059,00	523 213,88	1
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	FR823	1 411 489,00	1 411 489,00	129 598,68	1
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	ITC11	6 472 565,05	6 098 278,68	3 960 106,33	6
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	ITC16	2 736 860,95	2 469 306,84	2 129 893,76	3
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	ITC20	1 988 851,98	1 941 444,93	468 188,00	1
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	ITC33	5 009 180,44	4 854 119,32	1 845 988,76	4
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR716	8 112 350,00	8 112 350,00	276 920,31	10
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR717	516 750,00	516 750,00	334 265,04	4
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR718	15 290,00	15 290,00	3 996,51	2
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR821	15 000,00	15 000,00	8 832,00	1
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR822	5 000,00	5 000,00	4 745,50	1
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR823	5 000,00	5 000,00	4 881,10	1
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR824	585 250,00	585 250,00	562 225,29	1
#5	FEDER	121	01	07	07			24	ITC11	1 652 305,00	1 652 305,00	755 869,25	5
#5	FEDER	121	01	07	07			24	ITC16	5 000,00	5 000,00	3 107,83	2
#5	FEDER	121	01	07	07			24	ITC20	734 300,00	734 300,00	0,00	2
#5	FEDER	121	01	07	07			24	ITC31	6 000,00	6 000,00	2 300,28	2
#5	FEDER	121	01	07	07			24	ITC33	728 000,00	728 000,00	569 585,72	2
#5	FEDER	122	01	07	07			24	FR716	424 620,00	424 620,00	148 290,00	5
#5	FEDER	122	01	07	07			24	FR717	120 000,00	120 000,00	0,00	1
#5	FEDER	123	01	07	07			24	FR716	398 635,00	398 635,00	124 383,89	3
#5	FEDER	123	01	07	07			24	FR717	165 000,00	165 000,00	165 000,00	1
#5	FEDER	123	01	07	07			24	ITC11	85 000,00	85 000,00	71 743,11	2
#5	FEDER	123	01	07	07			24	ITC20	35 500,00	35 500,00		2
#5	FEDER	123	01	07	07			24	ITC33	175 000,00	175 000,00	110 187,78	2

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
A2E	186 972,48	0,09%	190 538,75	0,10%
ANTEA	265 667,50	0,13%	255 677,09	0,13%
Action4Vision	167 256,20	0,08%	116 283,55	0,06%
Art Up Web	60 847,25	0,03%	59 556,45	0,03%
Borderscapes	71 459,50	0,04%	70 648,50	0,04%
ERés@mont	83 980,45	0,04%	79 701,90	0,04%
Eco-Bati	83 087,50	0,04%	83 080,34	0,04%
Finnover	306 415,18	0,15%	63 081,92	0,03%
HABIT.A	73 529,00	0,04%	63 404,93	0,03%
InformaPlus	77 662,38	0,04%	46 287,48	0,02%
Innov'Api	38 849,25	0,02%	47 505,34	0,02%
Mi.Mo	10 811,15	0,01%	747,15	0,00%
Mitimpact	81 578,75	0,04%	64 371,61	0,03%
MonVer	104 549,79	0,05%	0,00	
Progetto di coordinamento e comunicazione	36 167,50	0,02%	33 311,16	0,02%
RESBA	305 525,70	0,15%	335 043,39	0,17%
RISK-ACT	152 511,25	0,08%	94 751,03	0,05%
RISK-COM	123 165,00	0,06%	91 449,66	0,05%
RISK-FOR	63 750,00	0,03%	36 542,91	0,02%
RISK-GEST	104 779,50	0,05%	68 335,90	0,03%
RISVAL	230 085,10	0,12%	248 979,58	0,13%
RestHAlp	119 226,95	0,06%	131 434,36	0,07%
Risqu'Eau	32 408,94	0,02%	12 330,07	0,01%

TdG	152 683,80	0,08%	35 301,85	0,02%
URAMET	85 000,00	0,04%	84 049,04	0,04%
Z-TOTAL	3 017 970,10	1,52%	2 312 413,98	1,16%

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

L'évaluation thématique d'impact 2014-2020

Avec l'année 2020, les études d'évaluation prévues par le Plan d'évaluation du Programme sont terminées.

Le Programme ALCOTRA a réalisé les évaluations suivantes :

- Bilan évaluatif : octobre 2018 – mai 2019
- Evaluation d'impact : octobre 2019 – mars 2021
- Structuration du Programme : avril 2019 – mars 2020
- Appui à l'analyse des stratégies des Plans intégrés : mai 2017 - juillet 2017

Le Programme ALCOTRA a également réalisé les études suivantes :

- Appui à l'instruction du troisième appel à projets : septembre 2019 – mars 2020
- Appui à la définition de la valeur cible et de la valeur atteinte des indicateurs de résultat 1.2, 2.1, 4.1, 3.1b, : juin 2016 – en cours. Une nouvelle étude pour le recensement de la valeur atteinte des indicateurs 1.2, 2.1, 4.1, sera lancée fin 2022 conformément à l'Annexe 3 du Programme de coopération.
- Appui à la définition de la valeur atteinte de l'indicateur de résultat 3.1: octobre 2018 – en cours.

Les évaluations réalisées se concluent par un éventail de recommandations utiles à la préparation de la programmation 2021-2027. L'évaluation d'impact (2020) complète le cadre d'informations et de connaissances acquises (2019) avec l'évaluation de mise en œuvre du Bilan évaluatif, centrée sur les modalités d'organisation et les processus de mise en œuvre du programme et l'étude sur la structuration du futur programme (2019), centrée sur des propositions de scénarii d'organisation pour la période 21-27.

Ces trois études permettent d'avoir une vision complète à la fois des méthodologies choisies pour la mise en œuvre du Programme et de leurs impacts concrets sur les territoires pour la période 2014-2020. Dans cette optique, conformément au Plan d'évaluation du Programme, elles constituent un bagage d'informations et de connaissances, qui permettent d'alimenter la réflexion de l'Autorité de gestion et du partenariat pour la programmation 2021-2027.

Alcotra 21-27

La Région Auvergne Rhône-Alpes a lancé un marché pour un appui à la rédaction du PO INTERREG VI - A France Italie ALCOTRA 2021-2027.

Le prestataire intervient depuis 2020 pour :

-Mettre à jour l'analyse socio-économique du territoire en s'appuyant sur les études existantes

-Appuyer l'autorité de gestion dans l'animation de la task force pour la définition de la stratégie et du contenu du programme qui tiendra compte des priorités incluses dans les règlements européens, des passerelles à créer avec les autres PO.

-Rédiger le contenu détaillé du PO pour permettre une présentation de la version finalisée à la Commission Européenne en 2021.

La participation active et les contributions des administrations partenaires ont permis d'avoir à disposition une version préliminaire de l'analyse territoriale, d'échanger sur les scénarios pour le choix des objectifs stratégiques et spécifiques à présenter au Comité de suivi et pour les choix budgétaires, de se confronter sur la gouvernance du Programme et la typologie des projets avec la présentation d'autres expériences Interreg.

Étape par étape, tous les éléments constitutifs du programme ont été abordés en TF et soumis à la validation du Comité de suivi. Le Comité de suivi de janvier 2022 a validé la version définitive du Programme ALCOTRA 2021-2027.

Evaluation environnementale stratégique

L'Autorité de gestion a lancé en 2020 l'évaluation environnementale du PO INTERREG VI - A France Italie ALCOTRA 2021-2027 (Evaluation à caractère obligatoire selon la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 -et modifications successive- du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement).

L'évaluation stratégique environnementale (ESE) permet d'identifier les incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du programme, de proposer des adaptations afin de les éviter ; ou de prévoir des mesures de réduction et de compensation des impacts environnementaux. Pour cela, les calendriers de la rédaction du PO 21-27 et de l'évaluation environnementale vont de pair. Le calendrier prévisionnel de l'évaluation environnementale a permis de lancer les travaux en octobre 2020 et prévoit un rendu final en novembre 2021.

Le prestataire externe intervient depuis 2020 pour réaliser les étapes ci-dessous :

-Etape 1 : Cadrage préliminaire (« scoping »).

-Etape 2 : Rapport sur les incidences environnementales probables de la mise en œuvre du Programme.

-Etape 3 : Dispositif de suivi.

-Etape 4 : Consultation et information des parties concernées. Le projet de programme, le rapport environnemental et son résumé non-technique seront rendus disponibles auprès des autorités responsables de l'environnement et du public.

Un comité de pilotage composé des autorités environnementales des Régions concernées a été constitué. Pour la programmation 2021-2027 les autorités compétentes côté français relèvent du niveau national et non régional comme c'est le cas pour les autorités italiennes.

Sur la base des décisions du Comité de suivi du 3 février 2021, le rapport de cadrage/scoping a été finalisé et la phase de scoping, réglementairement obligatoire pour la partie italienne, a été lancée auprès des administrations italiennes le 2 avril 2021 et elle s'est terminée le 2 juillet.

La version finalisée du PO qui sera transmise à la Commission européenne intégrera les préconisations de l'évaluation et les avis des autorités environnementales sur ce premier rapport de cadrage.

Les contributions reçues par les autorités environnementales ont été prises en compte lors de la rédaction du Rapport environnemental final. Ce rapport a été soumis le 10 décembre 2021 pour consultation aux autorités environnementales et au public. Les apports seront intégrés dans le Rapport environnemental et dans les documents de mise en œuvre du PO le cas échéant.

Conformément aux récentes indications de la Commission européenne, des éléments concernant les principes DNSH (« do no significant harm ») ont été intégrés au document de Programme ALCOTRA 2021-2027, sur la base d'une première analyse qui se réalise à partir du Rapport environnemental soumis aux Autorités environnementales. Une analyse supplémentaire sera réalisée en complément de l'étude en cours.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation thématique d'impact 2014-2020	FEDER	10	2019	3	2021	Impact	01 04 05 06 09 10	<p>Cette étude comportait 4 grandes étapes : étude approfondie des documents relatifs aux projets approuvés ; étude de cas sur 14 projets (10 projets simple et 4 plans intégrés) ; enquête en ligne à destination des porteurs de tous les projets financés sur la période 2014-2020 ; une série d'entretiens avec des experts des territoires, afin d'enquêter sur les principales thématiques du Programme.</p> <p>Les résultats du rapport final ont été partagés avec les administrations partenaires début 2021.</p>	<p>Les conclusions de l'étude d'impact soulignent un éventail de dynamiques transversales à l'œuvre sur le territoire Alcotra grâce aux opérations financées par le programme tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un dialogue renforcé entre institutions présentes sur le territoire transfrontalier, une plus grande sensibilisation des citoyens par rapport aux thématiques d'intérêt transfrontalier, des nouveaux instruments de planification locale ; • Un recours fréquent à des solutions/produits digitaux sur tous les OS du programme, qui va dans le sens d'une diffusion des TIC ; • Un renforcement des compétences des bénéficiaires impliqués dans le programme (acteurs économiques, étudiants) grâce aux partages de pratiques et instruments. • L'analyse d'impact donne à voir aussi le poids des bénéficiaires publics et un rapport étroit entre le poids démographique des régions et leur représentation parmi les bénéficiaires. <p>L'étude d'impact se conclut par un éventail de recommandations utiles à la préparation de la programmation 2021-2027. Elle complète le cadre d'informations et de</p>

									connaissances acquises (2019) avec l'évaluation de mise en œuvre Bilan évaluatif, centrée sur les modalités d'organisation et les processus de mise en œuvre du programme et l'étude sur la structuration du futur programme (2019), centrée sur des propositions de scénarii d'organisation pour la période 21-27.
Appui à la définition de la valeur cible et de la valeur atteinte des indicateurs de résultat	FEDER	3	2018	12	2021	Impact	06	Le recensement de la valeur de l'indicateur de réalisation 3.1b) « satisfaction des touristes » nécessite une enquête de satisfaction auprès des visiteurs des sites des projets sélectionnés sous le même objectif spécifique. Les questionnaires s'appuient sur la stratégie développée dans le cadre du projet « STRATTOUR », projet stratégique de la programmation 2007-2013. Les questionnaires ont été réadaptés au contexte actuel du programme pour rendre l'enquête la plus simple et efficace possible.	<p>Le rapport d'évaluation 2021, structuré en cinq parties, rappelle en premier lieu (1) l'approche méthodologique utilisée pour la réalisation du recensement, tel que définie lors de la note de cadrage ; dans un second temps le rapport décrit (2) les étapes réalisées, avant (3) d'en exposer les résultats observés, et d'enquêter (4) sur les modalités mises en œuvre par les projets pour réaliser ce recensement. Le recensement 2021 s'inscrit dans un contexte particulier de crise sanitaire ayant fortement impacté le territoire de coopération, et notamment le secteur touristique. En effet, les mesures adoptées par les Etats membres, ou/et par les territoires de l'aire de coopération afin de freiner la propagation de la COVID 19 ont fortement limité les activités touristiques au cours de l'année. Par conséquent un focus sur la crise sanitaire et ses impacts, sur les projets considérés dans le cadre de ce recensement, a été réalisé.</p> <p>La moyenne des valeurs, selon l'échelle utilisée par t33, s'établit à 4,7/5. Cette dernière, une fois mise en cohérence avec l'échelle TRAVERSAT permet d'établir le</p>

									niveau de satisfaction des touristes comme «Exceptionnelle». En définitive, le recensement établit une amélioration de la satisfaction moyenne des visiteurs de l'année 2021 par rapport à la période antérieure au 2018 (4,4/5).
Evaluation environnementale 21-27	FEDER	10	2020	12	2021	Impact	04 05 06	L'évaluation stratégique environnementale (ESE) permet d'identifier les incidences notables sur l'environnement de la mise en oeuvre du programme, de proposer des adaptations afin de les éviter ; ou de prévoir des mesures de réduction et de compensation des impacts environnementaux.	Sur la base des décisions du Comité de suivi du 3 février 2021, le rapport de cadrage/scoping a été finalisé et la phase de scoping, règlementairement obligatoire pour la partie italienne, a été lancée auprès des administrations italiennes le 2 avril 2021 et elle s'est terminée le 2 juillet. La version finalisée du PO qui a été transmise à la Commission européenne intègre les préconisations de l'évaluation et les avis des autorités environnementales sur ce premier rapport de cadrage. Les contributions reçues par les autorités environnementales ont également été prises en compte pour la rédaction du Rapport environnemental final. Ce rapport a été soumis le 10 décembre pour consultation aux autorités environnementales et au public. Les apports seront intégrés dans le Rapport environnemental et dans les documents de mise en oeuvre du PO le cas échéant. Conformément aux indications de la Commission européenne, des éléments concernant les principes DNSH (« do not significant harm ») ont été intégrés au document de Programme, sur la base d'une première analyse qui se réalise à partir du Rapport environnemental soumis aux Autorités environnementales. Une analyse supplémentaire sera réalisée en 2022 en

										complément de l'étude en cours.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Si le Programme Alcotra connaît un niveau de programmation optimal avec plus de 100 % de la dotation financière FEDER engagée au 31 décembre, le niveau de certification de dépenses a, quant à lui, connu un ralentissement important. Ainsi, alors que plus de 35 M€ de dépenses acquittées ont été certifiées en 2020, moins de 24 M€ l'ont été en 2021, exposant de fait le Programme au risque de dégageant d'office.

Ce phénomène s'explique en grande partie par la situation sanitaire qui a lourdement impacté en 2020 et au premier semestre 2021, les bénéficiaires du Programme. Ainsi, plusieurs projets du second appel ont bénéficié d'un report de date de clôture qui a conduit à décaler les engagements de dépenses et les demandes de paiement finales à l'Autorité de gestion. Il en est de même des PITER et des PITEM qui ont bénéficié de nombreuses prorogations. Sur les 58 projets constituant les plans intégrés, 54 projets ont sollicité et obtenu début 2021 une prorogation des temps de réalisation allant de 2 à 12 mois. Quant aux 7 projets retenus au titre du 3e appel à projets mi-2020, la plupart ont retardé leur démarrage opérationnel du fait de la pandémie.

Si les mesures prises par l'Autorité de gestion et le Comité de suivi pour soutenir et accompagner les bénéficiaires territoriaux étaient largement justifiées et proportionnées, elles ont également nécessité un pilotage plus fin du Programme et la mobilisation de tous ses acteurs afin d'atteindre l'objectif du dégageant d'office 2021.

Sur la base de l'appel de fonds d'avril 2021 adressé à la Commission européenne, l'Autorité de gestion a mis en place un plan de mobilisation à 360 degrés intensif.

Ce plan a notamment visé :

- les bénéficiaires. A l'occasion de chaque période de reporting financier (mars et septembre) des mails de rappel ont été adressés à tous les bénéficiaires afin qu'ils justifient d'un maximum de dépenses. Des formations ont également été organisées en novembre pour les bénéficiaires français des départements de Savoie et de Haute-Savoie et en décembre pour ceux des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes. Ces actions sont venues compléter la mobilisation des bénéficiaires des plans intégrés qui ont tous été auditionnés au mois de décembre 2020 par l'Autorité de gestion.
- les contrôleurs de premier niveau. Des mails de rappel sur les procédures de contrôle à appliquer ont été adressés à plusieurs reprises afin de diminuer le niveau d'erreur constaté dans les certificats de contrôle de premier niveau. Des formations ont également été organisées en septembre 2021 pour tous les CPN français en partenariat avec l'Autorité Nationale Française et en octobre en partenariat avec la Région Ligurie.
- le Secrétariat conjoint du Programme a mobilisé les animateurs territoriaux afin d'accompagner les bénéficiaires, notamment ceux en phase de clôture, de rappeler les règles et les délais de présentation des rapports, de visite sur place, etc. Un outil de suivi des projets et de planification de la certification a également été mis en place et partagé avec l'Autorité de certification afin de suivre plus finement cette activité,
- l'Autorité de gestion. Sur proposition du Secrétariat conjoint, en accord avec l'Autorité de certification, le formulaire de demande de paiement adressé à l'Autorité de gestion par les bénéficiaires a été simplifié afin d'éviter les erreurs purement formelles. Un poste supplémentaire de chargé de mission dédié au dégageant d'office a également été lancé fin décembre 2021 par l'Autorité de gestion afin

d'anticiper les objectifs 2023 et la clôture du Programme 14-20.

- les administrations partenaires. A l'occasion de toutes les réunions du partenariat, l'Autorité de gestion a appelé l'attention des administrations partenaires tant au niveau de la représentation technique que politique sur la nécessité de respecter les engagements pris en matière de mise en œuvre des projets et de certification des dépenses. Des fiches et des points d'alerte ont ainsi été communiqués à l'occasion de chaque réunion du Comité technique et d'instruction et du Comité de suivi.

Ce travail a permis d'atteindre l'objectif fixé en matière de dégagement d'office pour l'année 2021 avec une augmentation constante des dépenses certifiées à l'occasion des 3 appels de fonds réalisés au cours de l'année (6 M€ en avril 2021, 7,1 M€ en juillet 2021 et 10,6 M€ en décembre 2021).

Si l'on ajoute à cet enjeu partagé, la charge de travail liée à la préparation de la clôture du Programme 14-20, avec notamment le lancement d'un appel à projets de fin de programmation, et la préparation de la nouvelle Programmation 2021-2027, l'année 2021 aura été particulièrement exigeante, mobilisant toutes les énergies sur des sujets complexes. La quantité, la diversité et la complexité des sujets traités au cours de l'année 2021 a donc été une difficulté supplémentaire à laquelle l'Autorité de gestion a parfaitement répondu mais qui appelle également à une réflexion collective afin de garantir la qualité de l'intervention communautaire dans les territoires.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

--

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
-----------------	---

--

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

--

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
#1	4 951 088,74	17,66%
#2	20 519 997,98	54,88%
#3	8 303 166,68	9,87%
Total	33 774 253,40	16,98%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le Programme Alcotra s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie macro-régionale alpine, SUERA, qui embrasse l'ensemble de l'arc alpin. En tant que Programme tout d'abord, la volonté de mieux s'articuler avec la SUERA a revêtu une dimension supplémentaire en 2021.

En premier lieu, l'évènement annuel 2021 du Programme ALCOTRA a mis en avant la SUERA à travers un concours de storytelling « *Nous vivons sur le territoire ALCOTRA, racontons 30 ans d'évolution climatique* » afin de sensibiliser les jeunes au thème de l'adaptation au changement climatique. En associant la jeunesse et le changement climatique, le Programme a ainsi mis en avant des thématiques phares de la SUERA.

L'Autorité de gestion du Programme ALCOTRA a également participé au Forum annuel de la SUERA les 14 et 15 décembre à Nice qui a clôturé deux années de présidence française, permettant ainsi au Programme de renforcer ses liens avec l'ensemble des acteurs de la stratégie macro-régionale alpine.

Cette volonté d'assurer la cohérence entre le Programme Alcotra et la SUERA se retrouve bien entendu au niveau des projets qui ont été soutenus. A titre d'exemple, **l'ensemble des six objectifs thématiques choisis par le Programme s'inscrit au cœur du Plan d'actions de la stratégie** et les thématiques historiques du Programme liées à l'environnement, à la gestion des risques naturels ou encore au tourisme durable ont été déclinés en plus de 150 projets.

Tant au niveau des thèmes que du territoire concerné, les complémentarités entre les projets ALCOTRA et la SUERA sont indéniables. Plusieurs initiatives financées par le Programme illustrent particulièrement bien ce lien étroit entre la SUERA et le Programme ALCOTRA :

- **Terres Monviso EcO** : le Chef de file du projet a participé à une réunion du Groupe d'action 1 de la SUERA le 20 janvier 2021 afin de présenter son Comité scientifique transfrontalier et de déceler les possibles collaborations et actions communes. En effet, ce projet est en forte synergie avec ce Groupe d'Action puisque les deux ont pour objectif commun la mise en réseau des acteurs engagés dans la recherche et l'innovation spécifique au service de la montagne, ayant pour but le développement de la *green economy* et le verdissement des entreprises.
- **PITEM RISK** : le Chef de file du projet Risk Com a participé à une réunion du Groupe d'action 8 de la SUERA le 14 octobre 2021 afin de présenter les enjeux de la communication liée aux risques, avec comme objectifs le partage de solutions et d'outils pour améliorer la réponse en temps de crise ou encore le soutien aux autorités locales dans leur communication. De la même façon, des membres du Groupe d'action 8 de la SUERA ont participé au webinar de lancement du projet Risk ACT le 09 juin 2021 sur le thème « *résilience, communication et gestion des risques à l'époque du coronavirus* ».
- **PITER Alpimed** : Les Régions Sud-PACA, Ligurie et Piémont ont participé à la quatrième conférence sur la mobilité du Groupe d'action 4 de la SUERA le 20 mai 2021 afin de présenter le projet Alpimed MOBIL et la ligne de chemin de fer Nice – Vintimille – Cuneo, au cœur de ses actions. De plus, le Plan a également participé à l'évènement labellisé SUERA « *Transition écologique et touristique pour la montagne de demain* » le 10 mai 2021.

Enfin, l'année 2021 a signé la clôture de nombreux projets du deuxième appel, ce qui offrira l'opportunité de capitaliser sur leurs résultats et de les diffuser, grâce à la SUERA, sur l'ensemble du territoire alpin.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

Nom et fonction

Philippe Matheron, Commissaire de massif des Alpes

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

a) Des appels à proposition ciblés sont-ils prévus en rapport avec l'EUSALP?

Oui Non

b) Combien de projets/actions macrorégionaux sont déjà soutenus par le programme? (Nombre)

141

c) Des points / primes supplémentaires ont-ils été attribués à un projet/une action ayant une importance ou un impact macrorégional élevé? Si oui, veuillez préciser (1 phrase spécifique)

Oui. L'impact territorial des projets à l'échelle transfrontalière fait partie des critères d'évaluation.

d) Autres actions (par exemple, projets stratégiques prévus) Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

Le programme a soutenu 6 programmes stratégiques territoriaux (PITER) et 6 programmes stratégiques thématiques (PITEM)

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSAIR à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

L'introduction de l'ISO1 Interreg permettra dans la programmation 2021-2027 de soutenir des projets macrorégionaux à l'échelle de la EUSALP.

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen 2021	Résumé à l'intention des citoyens	13 mai 2022		Ares(2022)3683228	Résumé citoyen 2021	16 mai 2022	n002rha7
Riassunto cittadini 2021	Résumé à l'intention des citoyens	13 mai 2022		Ares(2022)3683228	Riassunto cittadini	16 mai 2022	n002rha7
RAMO IT 2021	Résumé à l'intention des citoyens	13 mai 2022		Ares(2022)3683228	RAMO IT 2021	16 mai 2022	n002rha7

Gravité	Code	Messages
		d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 120,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.4, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 120,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.4, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 121,21 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5a, indicateur: O2.1, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 129,30 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 130,30 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5a, indicateur: O2.1, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 131,25 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.2, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 160,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.4, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 161,71 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 206,05 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2021. Veuillez vérifier.